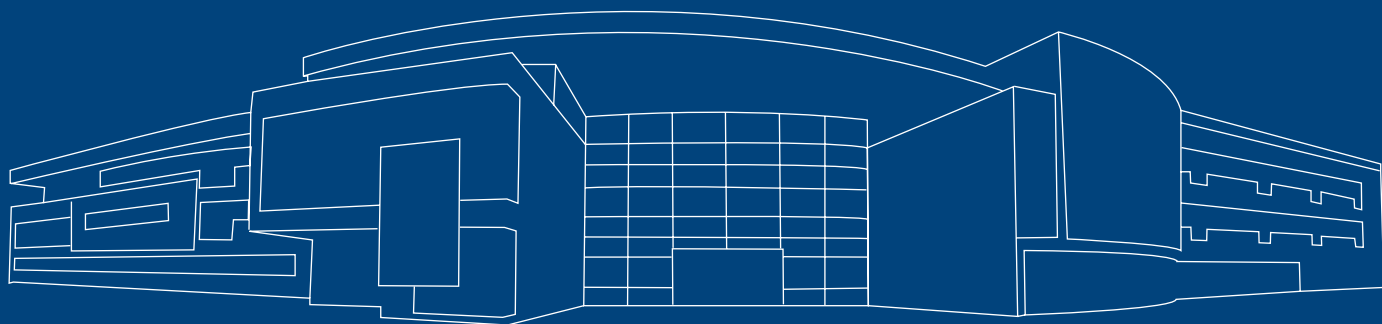


École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bourges

# Livret d'accueil des étudiants étrangers



  
ENSI  
BOURGES



# SOMMAIRE

## A VOTRE ARRIVÉE

- 1- DÉMARCHES ADMINISTRATIVES
- 2- SOUTIEN LINGUISTIQUE DE LANGUE FRANÇAISE
- 3- CARTE DE SÉJOUR
- 4- AIDE AU LOGEMENT
- 5- CHARTE INFORMATIQUE ET CONTRÔLE D'ACCÈS
- 6- REPROGRAPHIE ET RELIURE DE DOCUMENTS
- 7- CENTRE DE DOCUMENTATION

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 1- HÉBERGEMENT
- 2- RESTAURATION
- 3- OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE
- 4- SANTÉ
- 5- BUREAU DES ÉLÈVES DE L'ENSIB (BDE)
- 6- SEMAINE D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

## ANNEXES

- 1- DEMANDE DE CARTE DE SÉJOUR
- 2- DEMANDE D'AIDE AU LOGEMENT
- 3- HORAIRES D'OUVERTURE DES SERVICES
- 4- PLAN D'ACCÈS À L'ENSIB



# À VOTRE ARRIVÉE

## 1 - Pour vos différentes démarches administratives,

Vous munir des pièces suivantes :

- > Passeport
- > Acte de naissance (*traduit en français*)
- > Carte européenne d'assurance maladie  
(*ressortissants d'un pays de l'Espace Économique Européen*)
- > Carte de rapatriement sanitaire
- > Attestation d'assurance responsabilité civile :  
pour les dommages corporels ou matériels causés à autrui  
(*vous pouvez vous la procurer en France*)

Pour les étudiants hors Espace Économique Européen :

- > l'adhésion à la sécurité sociale est obligatoire (*198 € en 2009*)

Concernant le dossier d'inscription administrative :  
une aide pour le compléter vous sera apportée.

## 2 - Possibilité de suivre un soutien linguistique de langue française *Renseignements auprès du Responsable du département Langues*

> Contact : Professeur Vincent MAKI

✉ : [vincent.maki@ensi-bourges.fr](mailto:vincent.maki@ensi-bourges.fr)

## 3 - Carte de séjour :

Tous les étudiants non ressortissants des 30 pays de l'Espace Économique Européen, d'Andorre, de Monaco, de Suisse, de Saint-Marin et du Vatican, doivent obtenir un visa de long séjour portant la mention "étudiant" pour suivre leurs études en France, quand le séjour prévu est supérieur à 6 mois.

@ : <http://service-public.fr>

## 4 - Possibilité d'obtenir une Aide au logement auprès de la C.A.F (Caisse d'Allocations Familiales du Cher)

C.A.F – 21 Bld de la République - BP 517 - 18031 BOURGES cedex 9  
Les dossiers à compléter sont à télécharger sur le site de la CAF

@ : <http://www.caf.fr/wps/portal/particuliers/formulaires/metropole/al>

## 5 - Règlements relatifs aux moyens informatiques et au contrôle d'accès : (documents joints dans votre dossier d'inscription)

Après signature de la charte informatique,

- > votre compte informatique sera ouvert.
- > Votre adresse de courrier électronique sera composée ainsi :  
Prenom.nom@ensi-bourges.fr

Pour contacter le service Informatique :

✉ : [info@ensi-bourges.fr](mailto:info@ensi-bourges.fr)

- > Après signature du règlement relatif au contrôle d'accès des salles informatiques, vous recevrez un badge à rendre dès la fin des études (durée de validité : 3 ANS)

## 6 - Reprographie et reliure de documents

> Lors de votre inscription, vous recevrez une carte valable pour 250 copies.  
La 1<sup>er</sup> carte est gratuite. La recharge, disponible au Centre de Documentation, coûte 8 €. (Tarif 2010)

> Vous pouvez photocopier et relier vos documents (rapports de stage) au Centre de Documentation.

## 7 - Accès au centre de Documentation

Inscription sur présentation de votre carte d'étudiant ou attestation d'inscription  
Celle-ci vous donne accès :  
> au CDI de l'école

Contact : Mlle Aurélie AVESQUE

✉ : [cdi@ensi-bourges.fr](mailto:cdi@ensi-bourges.fr)



# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## 1 - Hébergement

L'ENSIB a une convention avec le CROUS de BOURGES. Quelques logements sont réservés aux étudiants de l'ENSIB.

Si vous ne souhaitez pas être logé dans l'une de ces structures, vous devrez rechercher un studio ou un appartement :

> chez des particuliers :

Des offres de locations sont disponibles sur le site de l'école

@ : <http://www.ensi-bourges.fr/portail-etudiant-infos-pratiques/logements>

@ : <http://www.bourgesplus.fr/au-service-des-usagers.php?ID=101>

> par l'intermédiaire d'agences immobilières :

Contact : office du tourisme

@ : [www.bourges-tourisme.com](http://www.bourges-tourisme.com)

Quel que soit le type de logement, une assurance locative est obligatoirement, souscrite à votre arrivée en France.

## 2 - Restauration

Dans le cadre conventionnel entre l'ENSI de Bourges et le CFBS, les élèves ont la possibilité de prendre leurs repas au restaurant du Centre de Formation. Un badge d'accès délivré par le CFBS vous sera remis par le service scolarité.

## 3 - Ouvrir un Compte Bancaire

Vous pouvez ouvrir un compte bancaire auprès de n'importe quelle banque française. Vous pourrez obtenir une carte bancaire et un chéquier.

Il faudra, en principe, fournir une photocopie de votre pièce d'identité, de votre carte d'étudiant et un justificatif de domicile.

@ : <http://www.edufrance.fr>

## 4 - Santé

> Vous devez choisir un médecin généraliste.

Un imprimé de déclaration de choix du médecin traitant est téléchargeable sur le site:

@ : <http://www.ameli.fr>

Cet imprimé complété sera à remettre au médecin généraliste lors d'une première visite.

> Le coût de la consultation est de 22 €

> En France, les frais médicaux et pharmaceutiques sont remboursés entre 35 et 70%. Donc, il est conseillé de souscrire à une complémentaire santé pour un meilleur remboursement.

En effet, en cas de consultations du généraliste, de spécialistes, d'actes de radiologie ou de soins dentaires, seuls 70% des frais payés sont remboursés. Les frais d'hospitalisation sont élevés en France.

## 5 - Bureau des Élèves de l'ENSIB (BDE)

Il a pour vocation d'animer la vie étudiante de l'ENSIB et coordonne les différents clubs et associations existants.

✉ : [bde@ensi-bourges.fr](mailto:bde@ensi-bourges.fr)

@ : <http://www.bde.ensib.net>

## 6 - Semaine d'accueil des étudiants étrangers

> Contact : Mlle Siham BEN CHABBA

*(Responsable du service des Relations internationales)*

✉ : [siham.ben-chabba@ensi-bourges.fr](mailto:siham.ben-chabba@ensi-bourges.fr)

Objectif : répondre à vos questions, vous aider dans vos démarches administratives

Les informations délivrées durant cette semaine seront reprises par l'association Ensib Sans Frontière (ESF) qui prendra le relais pour le restant de l'année.

✉ : [esf@ensi-bourges.fr](mailto:esf@ensi-bourges.fr)

# ANNEXE 1

## DOCUMENTS DEMANDÉS POUR LA CARTE DE SÉJOUR

- > **PASSEPORT** : original et copie des pages où figurent le numéro du passeport et sa validité, ainsi que l'état-civil du détenteur du passeport, la date de délivrance du passeport et la page où figure le visa.
- > **CARTE D'ÉTUDIANT, CERTIFICAT DE SCOLARITÉ**  
et **JUSTIFICATIF ASSURANCE SOCIALE** : original et copie.
- > **ATTESTATION DE BOURSE**  
pour les étudiants concernés : original et copie
- > **JUSTIFICATIF DE DOMICILE**  
(*attestation cité universitaire, quittance de loyer*) : original et copie
- > **4 PHOTOS D'IDENTITÉ**  
aux normes françaises, non scannées, non coupées et de moins de 3 mois
- > **2 ENVELOPPES**  
affranchies au tarif en vigueur (*0,56 € au 1er mars 2010*).

# ANNEXE 2

## DOCUMENTS DEMANDÉS POUR L'AIDE AU LOGEMENT

Le dossier est à télécharger sur le site internet de la CAF :

> <http://www.caf.fr/wps/portal/particuliers/formulaires/metropole/al>

Les élèves logés en cité ou résidence universitaire doivent remettre ce dossier complété à l'accueil de la cité ou résidence, accompagné des pièces suivantes :

> **RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

> **PHOTOCOPIE DE LA CARTE DE SÉJOUR**

*(étudiants hors Espace Économique Européen)*

> **CARTE D'ÉTUDIANT**

> **NOTIFICATION DE BOURSE** pour les boursiers

> **ATTESTATION D'ASSURANCE LOCATIVE**

*(à souscrire lors de votre arrivée en France)*

# ANNEXE 3

## HORAIRES D'OUVERTURE DES SERVICES & CONTACTS

### SERVICE DE LA SCOLARITÉ

LUNDI au VENDREDI 7h45/12h - 13h/17h  
*(fermé le JEUDI après-midi)*

✉ : [scolarite@ensi-bourges.fr](mailto:scolarite@ensi-bourges.fr)

### SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES

LUNDI au VENDREDI 8h30/12h - 13h/17h30

✉ : [relationsinternationales@ensi-bourges.fr](mailto:relationsinternationales@ensi-bourges.fr)

### SERVICE DES RELATIONS ENTREPRISES

LUNDI au VENDREDI 8h00/12h - 13h/17h30

✉ : [entreprise@ensi-bourges.fr](mailto:entreprise@ensi-bourges.fr)

### BIBLIOTHÈQUE

LUNDI - MARDI - MERCREDI 8 h 15 - 17 h 30  
JEUDI 8 h 15 - 18 h 00  
VENDREDI 8h15/12h - 13h/16h

✉ : [documentation@ensi-bourges.fr](mailto:documentation@ensi-bourges.fr)

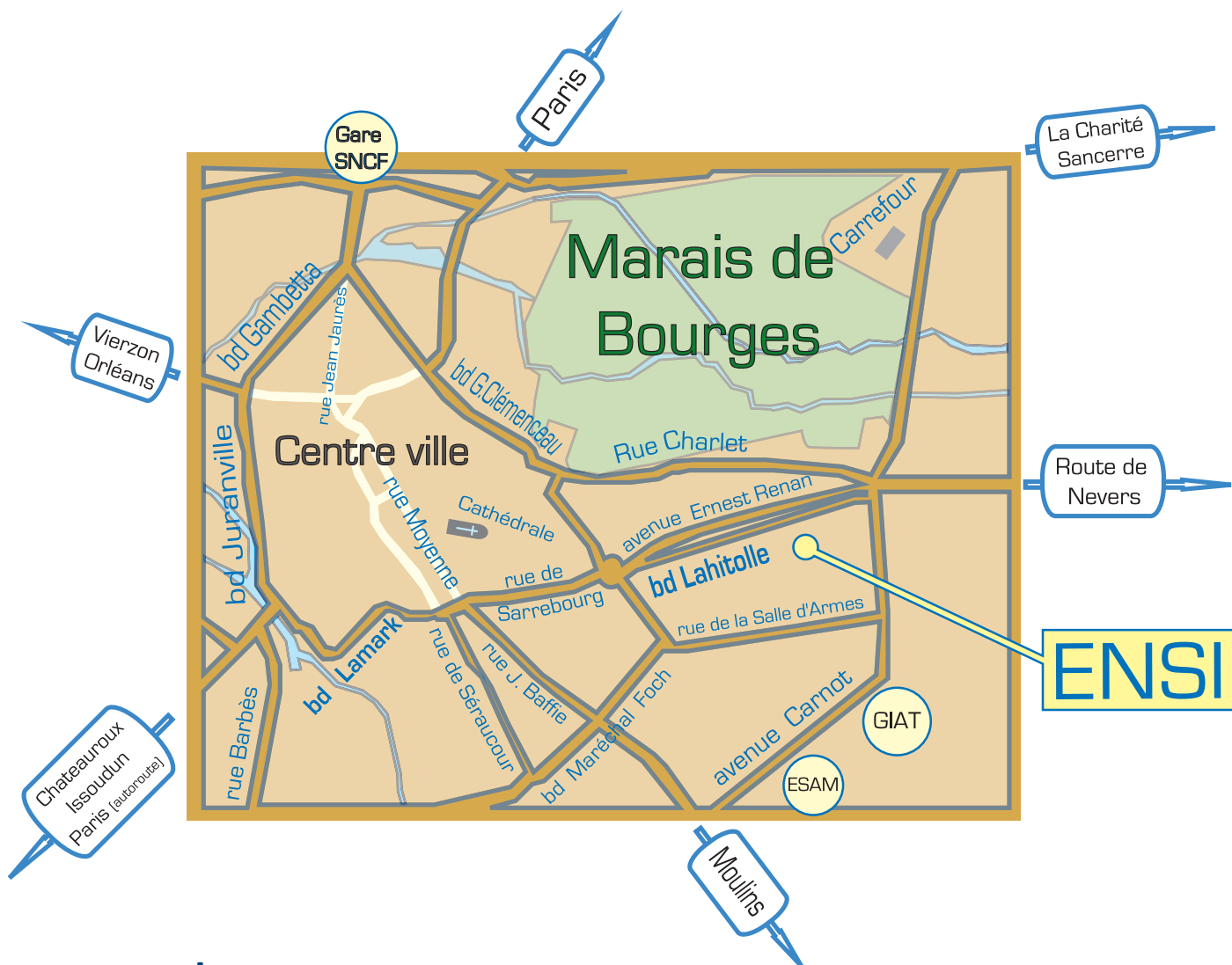
### SERVICE INFORMATIQUE

LUNDI au VENDREDI 8h/12h - 13h/17h

✉ : [service-info@ensi-bourges.fr](mailto:service-info@ensi-bourges.fr)

# ANNEXE 4

## PLAN D'ACCÈS À L'ENSIB



### Par le Bus:

- > Ligne 4
- > Ligne 13
- > Ligne 14
- > Ligne 18

> Descendre à l'arrêt **Pignoux** ou **Catherinot**



88 boulevard Lahitolle  
18020 Bourges Cedex  
Tél. 02 48 48 40 00  
[www.ensi-bourges.fr](http://www.ensi-bourges.fr)

  
**ENSI**  
BOURGES